

Quand Rex portait une médaille (Loi du 2 mai 1855)

Préambule : Petits trésors de fonds de tiroirs

Découvrir un trésor enfoui est un rêve commun à l'imaginaire de tout un chacun. Un rêve très rarement réalisé, il est vrai.

La fable de La Fontaine, *Le laboureur et ses enfants* est construite sur ce thème. En mourant, un laboureur confie à ses enfants qu'un trésor est caché dans les terres qu'il leur donne en héritage : « Creusez, fouillez, bêchez... », leur dit-il.

Les fils s'activent, et ne trouvent pas de trésor. Leur travail, en augmentant la récolte, était en fait le vrai trésor promis par le père.

À défaut de trésor, tout jardinier aura eu le plaisir de découvrir un jour quelque objet métallique qui lui parle d'histoire : vieux liard ou vieux sou de cuivre, bouton d'uniforme portant une grenade ou un numéro, médaille miraculeuse....

L'objet, pieusement ramassé, sommairement nettoyé, montré aux amis, rejoindra d'autres trouvailles dans une boîte au fond d'un tiroir.

J'ai tiré pour vous de ma boîte au fond du tiroir, trois trouvailles faites dans les divers jardins que j'ai retournés depuis mon jeune âge.



La plus marquante est un bouton de cuivre jaune marqué « 64 » du type de ceux que portait Bonaparte sur son uniforme lors de ses séjours à Auxonne (1788-1791). Il a servi de modèle – avec un autre de plus petite taille, trouvé lui aussi à Auxonne – pour la reconstitution de l'uniforme que l'on pouvait voir au Musée Bonaparte (Cf. Martine SPERANZA, *Bonaparte à Auxonne*, 1788. L'édition 2017 de ce texte est consultable sur ce blog : [auxonne-patrimoine : net](http://auxonne-patrimoine.net))

Plus proche de nous (années 1920), la seconde trouvaille évoque l'histoire des cheminots. C'est un jeton de 25 centimes de la Société Coopérative des Employés PLM d'AUXONNE

Un modeste bouton de culotte clôt la série. Il porte la marque : GAULARD AÎNÉ AUXONNE. Cette indication permet de le dater de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. Gaulard, gros négociant en tissus établi sur la Place d'Armes, était en outre Président de la Société de Secours mutuel.

Une trouvaille

J'étais justement dans mon jardin, sous le soleil de juillet dernier, quand une nouvelle trouvaille est arrivée, apportée par Nicolas Camp, un de mes anciens élèves. Nicolas Camp habite au Pont de Pierre, dans l'ancienne maison de Roger Robardet, au bas du Chemin de la

Reine blanche qui monte vers Le Lorrey (hameau dénommé autrefois Lorey). Nicolas est le gendre du fils de Roger, Michel Robardet, mon conscrit de la classe 66 qui nous a trop tôt quittés.

En cultivant le jardin de cette maison, il a fait une petite découverte. Il me tend une médaille de cuivre ovale sur laquelle il voudrait en savoir plus et me demande de la montrer à mon épouse, dont les recherches aux archives municipales m'ont permis ultérieurement de documenter cet article.

Gentiment, Nicolas nous a offert sa trouvaille, je lui dédie donc cet article, objet de nos recherches.



L'article fut long à écrire, mais la médaille sera vite décrite :

Jeton de laiton, de faible épaisseur (1 mm), de forme ovale (32 mm x 27 mm) percé d'un trou pour recevoir probablement un petit anneau d'accrochage. Sur une des faces, l'inscription « VILLE D'AUXONNE 1911 » est frappée en relief. L'autre face ne comporte aucune inscription.

Aucune mention de manifestation particulière (concours de tir, comice agricole). D'autre part, l'objet de facture très légère n'évoque pas une médaille de prix, habituellement ronde et plus épaisse, ainsi que plus ornée et plus renseignée. Il évoque plutôt une plaque d'identité de soldat, objet que l'on trouve assez souvent dans la terre des champs et des jardins.



Jeton de taxe sur
les chiens
AUXONNE -1911

Plaque d'identité du recrutement d'AUXONNE-1875
au nom de PUISSANT Bernard (recto)
Au verso : 10ème Rgt Inf 06609 / Auxonne 52

Médaille de prix
Société de Tir d'AUXONNE
(Vers 1900)

Informations prises sur la toile, nous pouvons, dire avec une quasi-certitude qu'il s'agit d'un jeton relatif à la taxe municipale sur les chiens. Cette taxe instituée par la Loi du 2 mai 1855 fut en vigueur de 1856 à 1971.

La comparaison avec un jeton dijonnais en aluminium beaucoup plus récent semble éloquent. À une différence près, toutefois, le jeton auxonnais ne comporte pas de numéro gravé en creux comme son homologue dijonnais, marqué 962. Pas de numéro gravé non plus sur l'autre face du jeton auxonnais, comme cela se pratiquait dans d'autres villes.



(Échelle non précisée)

Un jeton de taxe sur les chiens sans numéro ?

Destiné à être fixé au collier du chien, le jeton permettait généralement, en cas de divagation ou de perte de l'animal, d'identifier son propriétaire, par référence au numéro reporté sur le registre municipal à souches de la taxe sur les chiens dont la fourrière avait un double. En l'état, notre jeton ne pouvait donc permettre cette identification.

Il faut noter encore que parmi les animaux capturés et conduits à la fourrière, seuls les chiens clairement identifiés étaient rendus contre amende à leurs propriétaires, les autres étant habituellement sacrifiés

Il est vrai que, les bourgs et les petites villes ne disposant pas de service de fourrière destiné à capturer systématiquement les chiens errants, l'absence de numéro sur le jeton aurait pu s'y montrer moins dangereuse pour l'animal.

D'autre part, le propriétaire soucieux de permettre l'identification de son chien pouvait fort bien faire graver son nom sur le collier porté par l'animal. Tel est le cas du juge de paix Renard de Vitteaux en fonction dans ce canton autour des années 1880. (Cf. *Annuaire Garnier*, édition 1880, page 223 et édition 1887 page 237)

Nous n'avons pas retrouvé son chien, mais le collier de celui-ci, en maillechort gravé, déniché au hasard d'une brocante. Le trou pratiqué dans la plaque était sans doute destiné à l'accrochage du jeton de taxe.



Revenons à présent sur l'absence de numéro de notre jeton. D'un point de vue administratif, quelque chose semble clocher.

Sur un document d'archive relatif à la taxe sur les chiens dans la Commune d'Auxonne, on peut découvrir que Claude Pichard (1895-1883), qui occupa deux fois la place de maire durant la Monarchie de Juillet (1830-1848), paye le 4 juin 1872, une taxe simple de 6 francs pour un chien de première catégorie et qu'il reçoit le coupon justificatif n° 382 détaché du journal à souche. À supposer que les jetons aient déjà existé à Auxonne à cette date, celui de son chien aurait porté le numéro 382.

| NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURÉS DES CONTRIBUABLES, et éléments des taxes. | MONTANT des estimations par contribuable. | ÉMARGEMENTS. | | |
|---|--|--------------------------------------|------------------------|---|
| | | Numéro du journal à souche. | Date des paiements. | Sommaires en toutes lettres. Sommes en chiffres. |
| Art. 181 M. <i>Pichard, Claude a' Auxonne</i> Imposé aux taxes ci-après : Taxe simple, établie conformément à la déclaration... chiens de la 1 ^{re} catégorie... 60 Taxe double pour déclaration inexacte ou incomplète... chiens de la 1 ^{re} catégorie... Taxe triple pour défaut de déclaration... chiens de la 1 ^{re} catégorie... Taxe quadruple pour récidive de déclaration incomplète ou inexacte... chiens de la 1 ^{re} catégorie... Taxe quadruple, pour récidive de non déclarations... chiens de la 1 ^{re} catégorie... Paiera la somme totale de <i>Six francs</i> franc | 60 | 188 | 11 mai | Six francs 60 |
| Art. 182 M. <i>Pichard, Claude a' Auxonne</i> Imposé aux taxes ci-après : Taxe simple, établie conformément à la déclaration... chiens de la 1 ^{re} catégorie... 60 Taxe double pour déclaration inexacte ou incomplète... chiens de la 1 ^{re} catégorie... Taxe triple pour défaut de déclaration... chiens de la 1 ^{re} catégorie... Taxe quadruple pour récidive de déclaration... chiens de la 1 ^{re} catégorie... | 60 | 188 | 47... | 27 francs 6 |



Claude PICHARD
Ancien maire d'AUXONNE
(vers 1860)

Les jetons étaient-ils donc systématiquement numérotés à Auxonne, comme à Dijon ? Ceci est fort probable, mais nous ne pouvons encore l'affirmer. Avant d'avancer notre hypothèse à propos de ce jeton sans numéro, une petite parenthèse technique.

Des jetons frappés en nombre, puis gravés à l'unité

Les jetons de taxe sur les chiens étaient généralement fabriqués, comme les monnaies et les médailles, par le procédé de frappe. Ce procédé permet de produire à moindre prix et en série un grand nombre de pièces identiques sur lesquelles les inscriptions apparaissent en saillie. C'est le cas de notre jeton.

Quand on veut « personnaliser » une médaille produite en série, la gravure qu'on y ajoute est nécessairement en creux. Il en est de même lorsque l'on veut numéroté un jeton de taxe sur les chiens. C'est pourquoi, sur le modèle dijonnais le numéro 962 apparaît en creux. La régularité de la gravure signe une gravure moderne exécutée au pantographe.

La gravure manuelle est plus longue à exécuter et beaucoup moins régulière (voir le collier de chien et la médaille de soldat ci-dessus). On pouvait aussi graver le numéro à l'aide d'un jeu de poinçons, comme pour les plaques d'identité en aluminium des vélos du milieu du siècle dernier.

(Merci à la maison Kleinhans de Dijon et à Madame Ghislaine Penneçot pour leurs renseignements techniques)

Fin de l'énigme

On peut donc facilement reconstituer l'histoire d'une « classe » de jetons correspondant à une année. Chaque année, la commune commandait au fabricant un lot de jetons frappés au millésime, « vierges » de numéro. Ce nombre devait être compté assez largement, sachant, que plus de pièces sont frappées, plus leur prix moyen diminue, et que ce sont les premières frappes qui coûtent. À la fin de l'exercice, un certain nombre de jetons devaient donc rester inutilisés.

Tel fut sans doute le cas de notre jeton. Resté inutilisé à la fin de l'exercice 1911 et inutilisable pour l'année suivante, il fut sans doute récupéré par un employé de l'administration locale.

Avant d'être jeté ou perdu, pas forcément dans le jardin actuel de Nicolas Camp d'ailleurs, puisque les apports de terre et autres épandages de fumier et de « tinettes » étaient monnaie courante dans les terres arables.

Du cabinet des médailles au « meilleur ami de l'homme »

Les amis des chiens, qui sont légion, nous reprocheront de n'avoir pas beaucoup parlé du « meilleur ami de l'homme ». Qu'ils nous pardonnent, c'est seulement par hasard, à la suite de la trouvaille d'un jeton plus que centenaire, que nous sommes entrés dans le monde canin.

On pourrait certes tenter de parler de chiens, mais le cadre du blog impose de parler de chiens au sens patrimonial. Et les chiens laissent dans le patrimoine, peu de traces pérennes, à moins que leurs maîtres n'en laissent pour eux.

. Ainsi du nom de Claude Pichard découvert au hasard du registre de la taxe des chiens, et qui nous permet de dire qu'en 1872, Claude Pichard avait donc un chien, de la première catégorie et pour lequel son maître payait six francs. Rien de plus....

Les chiens n'écrivent pas, à moins que leurs maîtres n'écrivent sur eux, ce qui ne semble pas le cas de Claude Pichard, homme de cœur pourtant, et qui se livra volontiers, dans plusieurs brochures, à d'aimables confidences personnelles.

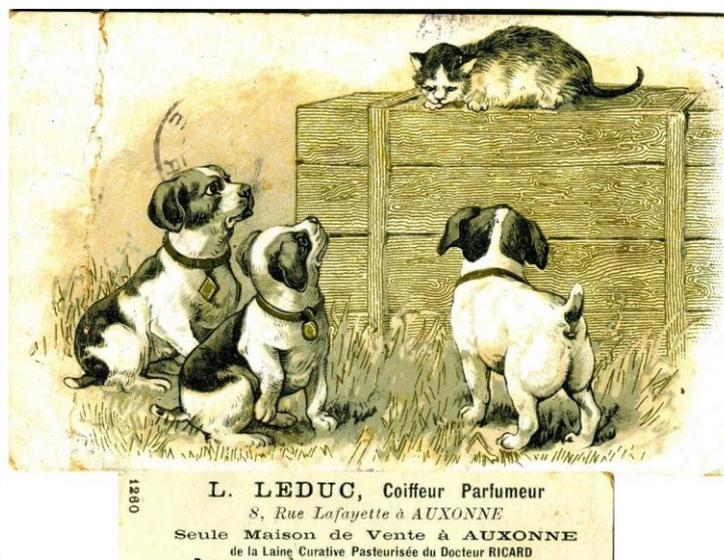
Les portraits photographiques de chiens de cette époque sont rares, les chiens tiennent mal la pose. En contrepartie, la presse illustrée qui connaît un large développement, ainsi que l'imagerie, abondent en représentation de chiens... et de chats dans les paniers.

N'empêche que Pichard qui tenait une chronique dans *L'Écho Bourguignon* nous vante en termes élogieux l'atelier de photographie Kintz et le portrait d'un chien : « Vous y trouverez des figures expressives, des physionomies gracieuses, de petits groupes, des portraits parfaitement réussis. Vous y verrez même, *Satan*, le magnifique chien du colonel du 14^{ème} d'artillerie. » Hélas ! Nous n'avons pu dénicher le portrait de *Satan* !

D'autres images à titre de consolation :



Chien couché sur un fauteuil
Date d'édition : 1842-1855.
Gallica (BnF)



Carte postale publicitaire
d'un commerçant auxonnais
Vers 1900 (Coll. part.)

Dans un travail de recherche fastidieux, un curieux pourrait toujours s'amuser à rechercher dans les registres de la taxe sur les chiens les noms d'Auxonnais ayant survécu sur les plaques de rues et contemporains de la taxe : Émile Gruet, Gaston Roussel, Denis Gaillard

...

Travail inutile pour le Commandant Garnier (1811-1899), chasseur-expert et artilleur distingué, mondialement connu pour ses ouvrages cynégétiques et qui a sa rue à Auxonne. Dans un article biographique paru dans la revue *Plaisirs de la chasse*, numéro de février-mars 2018, notre ami Louis-Gaspard Siclon nous livre un témoignage plus émouvant que la sécheresse d'un registre : « Comme tout chasseur qui aime à évoquer ses compagnons à quatre pattes, Garnier a la larme à l'œil quand il évoque sa chienne "Lolo", écrasée bien avant l'âge de la retraite par les roues d'une prolonge d'artillerie ».

Napoléon Bonaparte et les chiens

L'évocation d'un artilleur auxonnais nous conduit inmanquablement à Napoléon Bonaparte. Pas de trace de chien dans les souvenirs concernant les séjours du jeune Bonaparte à Auxonne (1788-1791). Sa correspondance ultérieure avec Joséphine est émaillée de remarques anecdotiques et assez peu amènes à propos de Fortuné, le chien de la future impératrice. L'enquête serait donc close si nous n'avions relevé dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* un témoignage inattendu, poignant et d'une grande profondeur relatif à la campagne d'Italie (combat de Bassano du 8 septembre 1796)

DE SAINTE-HELENE

215

« versa lui troisième ou quatrième le champ de bataille dont on n'avait pu encore enlever les morts : « C'était par un beau clair de lune et dans la solitude profonde de la nuit, disait l'Empereur ; tout à coup un chien, sortant de dessous les vêtements d'un cadavre, s'élança sur nous et re-



« tourna presque aussitôt à son gîte, en poussant des cris douloureux ; il léchait tour à tour le visage de son maître, et se lançait de nouveau sur nous : c'était tout à la fois demander du secours et rechercher la vengeance. Soit disposition du moment, continuait l'Empereur, soit le lieu, l'heure et le temps, l'acte en lui-même, ou je ne sais quoi, toujours est-il vrai que jamais rien, sur aucun de mes champs de bataille, ne me causa une impression pareille. Je m'arrêtai involontairement à contempler ce spectacle. Cet homme, me disais-je, a peut-être des amis ; il en a peut-être dans le camp, dans sa compagnie, et il git ici abandonné de tous, excepté de son chien ! Quelle leçon la nature nous donnait par l'intermédiaire d'un animal !.....

« Ce qu'est l'homme ! et quel n'est pas le mystère de ses impressions !
« J'avais sans émotion ordonné des batailles qui devaient décider du sort

216

MEMORIAL

« de l'armée ; j'avais vu d'un œil sec exécuter des mouvements qui amenaient la perte d'un grand nombre d'entre nous ; et ici je me sentais ému, j'étais remué par les cris et la douleur d'un chien !..... Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'en ce moment j'eusse été plus traitable pour un ennemi suppliant : je concevais mieux Achille rendant le corps d'Hector aux larmes de Priam. »

Titre(s) : *Mémorial de Sainte-Hélène* [Texte imprimé] / par le comte de Las Cases. Suivi de *Napoléon dans l'exil* ; [Derniers moments de Napoléon] / par MM. O'Méara et Antomarchi. Et de *L'historique de la translation des restes mortels de l'empereur Napoléon aux Invalides* / [publié par F. Payot]

Publication : Paris (51, rue de Seine-Saint-Germain) : Ernest Bourdin, 1842

Outre la modeste gravure illustrant le texte précédent, cet épisode de la bataille de Bassano inspira des œuvres graphiques de qualité qui ont fait entrer la figure du chien, plutôt rare dans l'iconographie profuse de la légende napoléonienne.

Citons, contre toute attente le peintre victorien Thomas Jones Barker (1815 –1882) qui peignit rétrospectivement Waterloo du point de vue anglais mais aussi l'épisode de Bassano où les Anglais n'étaient pas là.

Il est vrai aussi que l'œuvre est probablement contemporaine de l'amitié entre la reine Victoria et Napoléon III, du temps où Français et Anglais s'unissaient contre la Russie dans la

Guerre de Crimée. En effet, l'œuvre du graveur Charles George Lewis (1808-1880) reproduisant ce tableau de Barker est datée de 1855.

Nous tirons cette indication du British Muséum où la gravure, répertoriée sous le numéro 1918,0423.6 et désignée sous le titre : «Napoleon the Great Rebuking his Officers at Bassano» est ainsi décrite : « Napoleon leading a group on horseback at right, pointing with solemn expression at the dead soldier beside his fallen horse in the centre, a distressed dog leaning on his chest, at left a soldier salutes from behind a cannon, a nurse beside him aids an injured man, who gestures towards the Commander; mountain landscape with town behind; after Thomas Jones »



"Napoleon the Great Rebuking his Officers at Bassano", gravure de Charles George LEWIS (1808-1880)
d'après Thomas Jones BARKER (1815 -1882) - 1852

Le même thème avait été illustré, sans doute un peu antérieurement (une gravure d'après le tableau est datée de 1852) et sur un mode plus sobre, par le peintre français Horace Vernet (1789-1863). Quelque temps après, le peintre exécuta aussi un *Portrait du maréchal Vaillant* (1854), actuellement conservé au musée des Beaux-Arts de Dijon. Nous reparlerons plus loin du Dijonnais Vaillant, protagoniste d'une autre histoire de chien tout aussi émouvante.

Le peintre Horace Vernet jouissait de l'estime de l'Empereur. Au mois de décembre 1862, Napoléon III apprenant la grave maladie de l'artiste, lui écrit : « Mon cher Monsieur Horace Vernet, je vous envoie la croix de Grand officier de la Légion d'honneur comme au grand peintre d'une grande époque... ». En parlant d'une grande époque, Napoléon III faisait sans doute référence au Premier Empire, règne de son oncle Napoléon Ier, sur le thème duquel Horace Vernet peignit de nombreuses toiles.



Horace VERNET, huile sur toile
représentant Napoléon Bonaparte
à Bassano (vers 1850)



Jean-Pierre Marie JAZET (1788 - 1871)
gravure d'après Horace VERNET
1852

Le Maréchal Vaillant, Dijonnais bienfaiteur du Musée Bonaparte d'Auxonne et ami des chiens

Jean-Baptiste Philibert VAILLANT (1790-1872), né à Dijon, deviendra officier du Génie à sa sortie de l'École polytechnique et fera ses premières armes à Dantzig en 1811 dans les armées napoléoniennes. Il sera aussi présent à Waterloo, auprès de l'Empereur.

Mais il est surtout une grande figure du Second Empire (1852-1870). De 1863 à 1870, il est Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.

C'est à ce titre que le maire d'Auxonne Phal-Blando lui écrit en 1864 pour étoffer les collections naissantes du Musée Bonaparte, alors situé rue Vauban, dans les bâtiments administratifs de l'actuel lycée. Le Maréchal Vaillant répondra à cette demande tant par des envois officiels que par un don personnel.

Quelques années auparavant, en 1859, il commanda l'armée d'Italie engagée contre l'armée autrichienne dans la guerre d'indépendance.

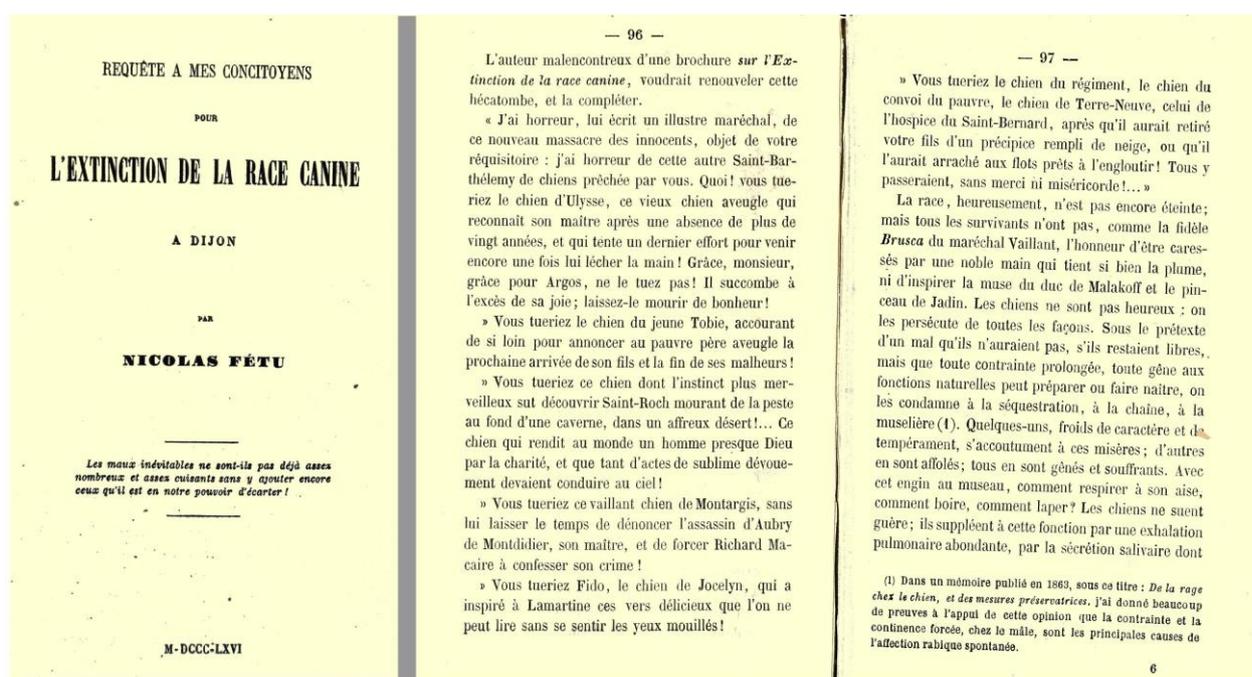
Il est donc présent à la bataille de Solferino (juin 1859), mémorable carnage qui laissera 40 000 combattants hors de combat dans des conditions sanitaires déplorables et qui devait inspirer à Henri Dunant (1828-1910), témoin et acteur humanitaire de la bataille, son ouvrage poignant *Un souvenir de Solferino* (1862) et la fondation de la Croix-Rouge.

Comme en contrepoint de ce grand sursaut humaniste, le Maréchal Vaillant recueille une chienne trouvée errante et à demi morte de fatigue, le soir de la bataille de Solferino. Il la nommera Bruxa (ou Brusca).

La bienveillance du Maréchal Vaillant pour la race canine est d'ailleurs attestée dans une brochure intitulée *Lettre de S. Exc. le Maréchal Vaillant à M. Nicolas Fétu...*, qu'il publie en 1866.

Dans cette brochure, dont nous ne disposons que d'une citation, le Maréchal s'insurge contre un plaidoyer pour l'extinction de la race canine, préconisée par un autre dijonnais, Nicolas Fétu.

Le Docteur Blatin, Vice-président de la SPA, consacra l'année suivante deux pages de son ouvrage *Nos cruautés envers les animaux* à la brochure inspirée du Maréchal Vaillant, qui, outre un nombre impressionnant de décorations, avait aussi des lettres !



La brochure de Nicolas FÉTU
1866

Et la réponse du Maréchal VAILLANT cité dans
par le Docteur H. BLATIN, Vice-président de la SPA
dans son ouvrage "Nos cruautés envers les animaux", Paris, HACHETTE, 1867

En conclusion, de vraies médailles au cou des chiens

Dans l'extrait de sa lettre citée plus haut, le Maréchal Vaillant parle du « chien du régiment ».

Comme l'attestent des documents iconographiques, le chien « mascotte » était autrefois bien présent au sein des régiments.

L'un des plus célèbres, immortalisé par le dessinateur Job est le chien Moustache qui ramena, au cours de la bataille d'Austerlitz, un drapeau français resté dans les lignes ennemies. Pour cet acte de courage, lors duquel le brave animal perdit une patte emportée par la mitraille, le Maréchal Lannes ordonna qu'on lui mette au cou un ruban rouge avec une médaille de cuivre, gravée de deux inscriptions :

recto : « **Perdit une jambe à la bataille d'Austerlitz, et sauva le drapeau de son régiment** ».

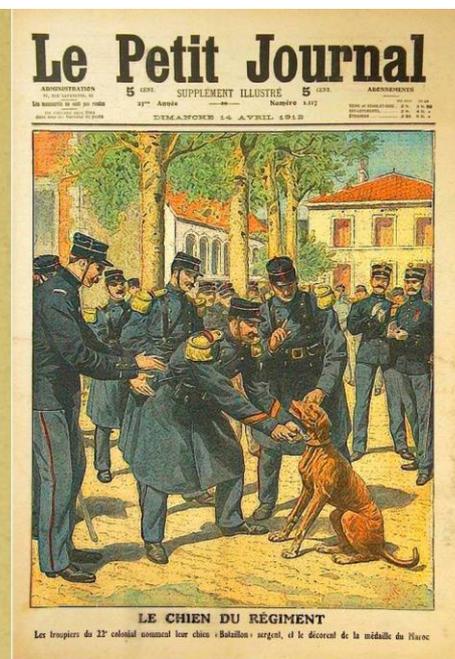
verso : « **Moustache, chien français : qu'il soit partout respecté et chéri comme un brave** ».

Un siècle plus tard, le chien « Bataillon » du 22^{ème} Colonial est à l'honneur en couverture du supplément illustré du *Petit Journal* du 14 avril 1912.

La légende de l'illustration précise que l'animal a été nommé sergent et décoré de la Médaille du Maroc.



Illustration de JOB
représentant le Maréchal Lannes
décorant le chien Moustache à Austerlitz



Le chien "Bataillon"
du 22ème Colonial, décoré
de la Médaille du Maroc (1912)

Pour finir, je vous livrerai un souvenir personnel qui vient confirmer ces traditions. Les anciens ont connu le bar-tabac Murat qui animait la rue Carnot dans les années 1960, Madame Murat avait succédé à Monsieur Miancien, un ancien combattant de 14-18, mutilé de guerre. Dans les années 60, quelques anciens de la Première Guerre, plus ou moins amochés, fréquentaient encore assidument le bistrot. Parmi eux, le Père Berthaut.

Il avait un caniche, et dans les jours de grande bordée, il n'était pas rare de voir la Croix de la Légion d'honneur du vieux baroudeur accrochée au cou du caniche, émule vivant de Moustache et de Bataillon !

Claude SPERANZA

auxonne-patrimoine.net

Article : *Quand Rex portait une médaille (Loi du 2 mai 1855)*

Auteur : Claude SPERANZA

Documentation Archives Municipales d'AUXONNE : Martine SPERANZA

15 septembre 2018